

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale des Services
Service des Séances de l'Assemblée

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Avis du Département : changement de nom de la commune de Tarascon.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le conseil municipal de la commune de Tarascon a arrêté par délibération du 26 avril 2017, la volonté de changement de nom de la commune en "Tarascon-en-Provence".

Par courrier en date du 7 mai 2018 notifié à Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Préfet a sollicité l'avis de notre collectivité en application des dispositions de l'article L.2111-1 du code général des collectivités territoriales relatives à la procédure de changement de nom d'une commune.

En effet, la procédure de changement de nom d'une commune est encadrée par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2111-1 et R. 2111-1. L'article L. 2111-1 susvisé dispose, en son premier alinéa, que le changement de nom d'une commune est décidé par décret en Conseil d'Etat, sur demande du Conseil municipal et après consultation du Conseil départemental. La demande du Conseil municipal doit être accompagnée des avis du Directeur départemental des Archives, du Directeur départemental de la Poste, du Conseil départemental et du Préfet. Ce dernier adresse le dossier au Ministère de l'Intérieur qui sollicite l'avis de la Commission consultative de révision du nom des communes, puis celui du Conseil d'Etat. Enfin, la décision de modification est prise par décret en Conseil d'Etat.

Au vu de l'ensemble des considérations énoncées dans la délibération n°36/2017 du Conseil municipal de Tarascon jointe au présent rapport, je vous propose d'émettre un avis favorable au changement de nom de la commune de Tarascon qui souhaite s'appeler «Tarascon-en-Provence».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à l'assemblée départementale de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

